

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

**Séance du : 20 janvier 2016**

**Convocation du : 13 janvier 2016**

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**Atelier relais zone du plat. Bail commercial avec CGR**

L'an deux mille seize, le vingt janvier à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christian Aubert

**Etaients présents :** M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, M. Chautant, T. Gau, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, C. Aubert, B. Saudemont, JP Artigues, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin

**Absents :** Nathalie Ferrere

**Pouvoirs :** Françoise Galmiche absente a donné pouvoir à Michel Mescle  
Josette Revoux absente a donné pouvoir à Maurice Chautant  
Jean-François Contoz absent a donné pouvoir à Thierry Gau  
Marc Ventre absent a donné pouvoir à René Moreau  
Michel Thomas absent a donné pouvoir à Bernadette Lapeyre  
Fabien Gascard absent a donné pouvoir à Franck Gatounes

Le Président Jean-Marie Bernard informe les conseillers communautaires des négociations menées par Marc Ventre, le Vice-Président chargé du développement économique, pour la conclusion d'un bail commercial avec l'entreprise CGR SA. Celle-ci sera la locataire du futur atelier qui sera construit sur la zone du plat, avenue Jean Moulin à Veynes.

Il indique les points essentiels qui ont été convenus :

- mise à disposition d'un atelier de 1762 m<sup>2</sup>
- durée du bail :10 ans ferme
- loyer : 72 000 €/an hors impôts fonciers et charges diverses
- évolution du loyer selon l'indice des loyers commerciaux
- dépôt de garantie : 3 mois de loyer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160120-De05\_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2016

Publication : 25/01/2016

Pour le Président  
par délégation



Monsieur Michel Lonni, Vice-Président chargé des finances indique le montant de la vente du bâtiment à CGR, au terme des dix années de location, qui a été négocié à 650 000 € par Monsieur Marc Ventre.

Messieurs Lonni et Moreau apportent des réponses aux différentes questions et demandes de précision soulevées par les délégués communautaires.

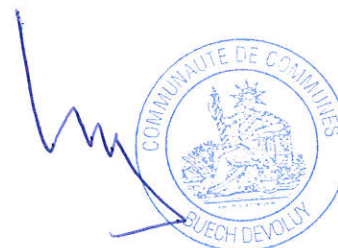
Après en avoir délibéré, les délégués communautaires approuvent à l'unanimité :

- le bail commercial proposé, avec CGR SA
- autorisent le Président à le signer
- autorisent le Président à signer la promesse de vente de l'atelier à CGR SA pour un montant de 650 000 €.

votants : 30 dont 6 pouvoirs	pour : 30	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160120-De05\_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2016  
Publication : 25/01/2016

Pour le Président  
par délégation

